

Le PEV se déclare plutôt satisfait du résultat des votations de ce week-end

Une politique de la drogue nuancée Ë la nature garde son avocat

Le Non du peuple suisse à l'initiative pour abolir le droit de recours des associations soulage le PEV Suisse. « La nature garde son avocat », se réjouit le conseiller national Ruedi Aeschbacher. Le PEV salue également le vote du peuple qui permet de continuer une politique de la drogue nuancée.

Le PEV Suisse est très content que les électrices et électeurs souhaitent poursuivre la politique de la drogue nuancée de ces dernières années. Avec le refus de l'initiative du chanvre, on peut raisonnablement présumer que la question de la légalisation appartient au passé : non, il n'est pas permis de fumer des joints ! Le PEV demande maintenant une application stricte de l'interdiction de la consommation, au travers d'amendes d'ordre, par exemple. Il est par ailleurs très satisfaisant que la modification de la LStup ait été acceptée par le peuple, ce qui va permettre la poursuite de la politique des quatre piliers qui a été jusque là couronnée de succès. Pour le PEV, la prescription médicale de l'héroïne est plus qu'un mal nécessaire, il s'agit d'une nécessité.

Avec l'initiative des radicaux zurichoïses pour abolir le droit de recours des associations, le peuple a dû voter un texte politiquement très inquiétant, tant au niveau de la protection de l'environnement que des droits politiques. « Cela nous permet fort heureusement de préserver un instrument efficace pour l'application correcte de la loi sur l'environnement », se réjouit le conseiller national Aeschbacher (PEV ZH) qui est rayonnant. Il se déclare satisfait du véritable naufrage des radicaux zurichoïses dans leur volonté d'affaiblir davantage la nature et la protection de l'environnement.

Moins réjouissant pour le PEV est le Non à l'initiative pour la flexibilisation de l'âge de la retraite. Néanmoins, le nombre important de Oui montre, une fois de plus, que la flexibilisation correspond à un besoin réel. Désormais, le Conseil fédéral et le Parlement se doivent de respecter la volonté du peuple et, par conséquent, élaborer un texte législatif permettant une flexibilisation adaptée. En effet, l'initiative aurait certainement été acceptée, si le comité d'initiative n'avait pas fixé un barème salarial si élevé, permettant ainsi à de larges couches sociales d'accéder à une retraite anticipée. Cela devrait faire réfléchir ceux et celles qui, au Parlement, refusent toute proposition touchant à la flexibilisation.

Le Oui à l'initiative pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie enfantine surprend le PEV. Vu la gravité de tels délits la décision populaire peut se comprendre. Les émotions ont malheureusement emporté sur les aspects légaux est les difficultés de mise en pratique.

Zurich, le 30 novembre 2008/nh/sh

Pour plus de renseignements:

Heiner Studer, président PEV Suisse: 079 445 31 70

Conseiller national Dr. Ruedi Aeschbacher: 076 379 33 84

Conseiller national Walter Donzé: 076 365 50 15

Joel Blunier, secrétaire général PEV Suisse: 076 379 76 79

Niklaus Hari, chargé de communication PEV Suisse: 0041 079 202 72 27